


|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
|  <p><b>ACADÉMIE DE RENNES</b><br/>Liberté<br/>Égalité<br/>Fraternité</p> | <p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine</p> | <p>MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL<br/><b>D'ILLE-ET-VILAINE</b><br/>ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2024</p> | <p><b>Fiche d'informations</b><br/>- N° 5</p>   |
|   |   |   | <p><b>ENSEIGNEMENT DES LANGUES</b></p> <p><i>Postes en sections internationales</i><br/><i>Postes bilingues breton</i><br/><i>Postes itinérants allemand</i><br/><i>Postes fléchés langues vivantes</i></p> |
| <p>Division du 1<sup>er</sup> degré - DIV 1 C</p>   |   |   | <p>NB : Pour les écoles relevant du Dispositif EMILE, se reporter à la fiche correspondante n°18.</p>   |
| <p>Courriel : ce.35div1aff@ac-rennes.fr</p>   |   |   |   |

CETTE FICHE EXPLIQUE LES INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES ET FONCTIONS CONCERNÉS **PAR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES.**

### 1. Postes en sections internationales (britannique – chinoise)

Les écoles identifiées dans le cadre des sections internationales ont fait l'objet d'une publication actualisée par arrêté en date du 06 janvier 2023 fixant la liste des sections internationales et classes menant au baccalauréat français international (BFI) dans les écoles, collèges et lycées.  
(REF : MENE2300377A)

Pour les écoles 1<sup>er</sup> degré public d'ILLE ET VILAINE, les sections concernées sont les suivantes.

| Section            | Circonscription   | UAI      | Ecole                    | Ville      | Nombre de classes concernées | Situations des postes<br>PV - Poste vacant<br>PSV - Poste susceptible d'être vacant | Observations      |
|--------------------|-------------------|----------|--------------------------|------------|------------------------------|---|-------------------|
| <u>BRITANNIQUE</u> | RENNES OUEST      | 0352207J | E.E.PU<br>JEAN MOULIN    | RENNES     | 3                            | 3 PSV   |                   |
| <u>BRITANNIQUE</u> | SAINT MALO VILLE  | 0350508M | E.E.PU<br>ROCABEY        | SAINT-MALO | 1                            | 1 PSV   |                   |
| <u>BRITANNIQUE</u> | SAINT MALO VILLE  | 0350550H | E.P.PU<br>LA GENTILLERIE | SAINT-MALO | 1                            | 1 PSV   |                   |
| <u>CHINOISE</u>    | RENNES CENTRE SUD | 0350638D | E.E.PU<br>CARLE BAHON    | RENNES     | 2                            | 2 PSV   |                   |
| <u>CHINOISE</u>    | RENNES EST        | 0352667J | E.E.PU<br>ILLE           | RENNES     | 2                            | 1 PSV<br>1 PV   | 1 Création R 2024 |
| <u>CHINOISE</u>    | RENNES EST        | 0352140L | E.E.PU<br>JULES FERRY    | RENNES     | 2                            | 2 PSV   |                   |
| <u>CHINOISE</u>    | RENNES SUD        | 0350635A | E.E.PU<br>LA POTERIE     | RENNES     | 3                            | 3 PSV   |                   |

Pour les sections internationales britanniques, modalités de candidatures et entretien

- Lettre de motivation et CV transmis à la DSDEN d'ILLE ET VILAINE - Service DIV1C, pour le 08 avril 2024, par courriel sur l'adresse : [ce.35div1aff@ac-rennes.fr](mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr)
- Commission d'entretiens en présentiel ou en distanciel. Convocation adressée sur l'adresse courriel académique
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré du 02/04/2024 au 16/04/2024)

Pour les sections internationales chinois, il faut obligatoirement détenir l'habilitation définitive en chinois.

Si tels n'est pas encore le cas au 02/04/2024, se signaler auprès de la cellule mobilité ([ce.35div1aff@ac-rennes.fr](mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr)) en vue d'un entretien avec l'IPR de Chinois.

- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré du 02/04/2024 au 16/04/2024)

**Les vœux formulés par des candidats n'ayant pas satisfait à l'obligation de l'envoi du dossier de candidature au service DIV1C de la DSDEN ne seront pas traités.**

RENNES École élémentaire Jean Moulin - classes bilingues section britannique

L'école Jean Moulin accueille une section internationale britannique.

Ainsi, trois classes (CE2, CM1 et CM2) de l'école élémentaire Jean Moulin de RENNES (située en Réseau d'Éducation Prioritaire) fonctionnent en classes bilingues.

Pour ces postes d'adjoints, les enseignants doivent impérativement être bilingues.

Pour le poste de direction, compétences attendues :

- Une bonne connaissance de la langue anglaise
- Une certaine expérience de l'ouverture internationale

Pour toutes précisions complémentaires, prendre contact :  
- avec l'I.E.N. de la circonscription de RENNES OUEST - Tél. 02.99.25.10.76

SAINT MALO EPPU La Gentillierie - 1 classe bilingue section britannique depuis la rentrée 2023

Cette section internationale concerne une classe de CE2.

L'enseignant en charge de cette classe doit être bilingue.

Cette école, de la PS au CM2, est engagée depuis 2019 dans un POEI (parcours d'ouverture européenne et internationale)

Pour toutes précisions complémentaires, prendre contact avec l'I.E.N. de la circonscription de SAINT MALO VILLE.

Courriel : [ce.ien35.stmaloville@ac-rennes.fr](mailto:ce.ien35.stmaloville@ac-rennes.fr)

SAINT MALO EPPU Rocabey - 1 classes bilingue section britannique depuis la rentrée 2023

Cette première section internationale concerne une classe de CE2.

L'enseignant en charge de cette classe doit être bilingue.

Cette école, du CP au CM2, est engagée depuis 2019 dans un POEI (parcours d'ouverture européenne et internationale)

Pour toutes précisions complémentaires, prendre contact avec l'I.E.N. de la circonscription de SAINT MALO VILLE.

Courriel : [ce.ien35.stmaloville@ac-rennes.fr](mailto:ce.ien35.stmaloville@ac-rennes.fr)

RENNES – Postes en section internationale Chinois (voir liste page 1)

Les enseignants doivent être en mesure de communiquer en chinois mandarin. Les candidats à ces postes seront soumis à une vérification de leurs connaissances linguistiques et culturelles.

Les enseignants habilités en chinois assurent des séquences d'enseignement en chinois, lors de phases ritualisées, dans l'enseignement d'autres disciplines dès que le contenu des enseignements le permet, ainsi que lors de séances d'enseignement de langue chinoise spécifiques, en complément de l'intervention d'un intervenant ou d'une intervenante sinisante. Une maîtrise de la langue chinoise est attendue tant dans la maîtrise langagière que dans l'écriture calligraphique.

Pour toutes précisions complémentaires, prendre contact avec les IEN des circonscriptions concernées.

## 2. Postes bilingues breton

Les candidats doivent détenir l'**habilitation définitive** en breton.

Les enseignements sont dispensés en breton et en français selon le principe de la parité horaire. L'apprentissage de la lecture y est développé de manière parallèle dans les deux langues.

Les néo titulaires lauréats des concours spécifiques langue régionale sont affectés prioritairement sur les classes bilingues français-breton et y sont maintenus pendant cinq ans. A défaut, ils ne **pourront bénéficier que d'une affectation provisoire.**

## 3. Postes itinérants langue allemande – postes à mi-temps

Les postes pourvus par des enseignants itinérants sont des postes à mi-temps. Ils sont donc pourvus uniquement par délégation, les personnels itinérants langue allemande restant titulaires de leur poste.

Ils ne sont donc pas publiés en phase principale du mouvement. Ils font l'objet d'un appel à candidatures distinct en cas de vacance des supports concernés. Les personnels en charge de ces missions année n sont prioritaires pour un maintien, sur leur demande, année n+1.

### ↳ Missions

L'enseignant(e) recruté(e) **devra enseigner l'allemand, conformément** aux programmes en vigueur et **au cadre européen commun de référence pour les langues classes en fonction d'un secteur géographique donné.**

- Il - elle interviendra dans une douzaine de groupes à raison de 45 minutes par semaine et par classe
- Il - elle s'engagera à accepter les visites et conseils des conseillers pédagogiques chargés des langues.
- A la demande de l'I.E.N. ou du directeur de l'école, il - elle s'engage à participer aux réunions de cycles concernant les élèves dont ils ont la responsabilité.

### ↳ Compétences attendues

- Des compétences linguistiques et culturelles (**bonne pratique d'une langue de communication**).
- Des compétences didactiques afin de mettre en place des situations d'apprentissage adaptées et variées permettant aux élèves de s'approprier les fonctions de communication visées.
- Des compétences dans l'usage de ressources numériques au service de l'enseignement

Les candidats à ces missions doivent détenir l'**habilitation définitive en allemand** et sont convoqués à un **entretien auprès d'une** commission chargée de valider leur aptitude aux fonctions de maître itinérant.

## 4. Poste fléchés langue vivante (anglais – allemand – espagnol)

### ▶ La définition du poste

Ces postes ne peuvent être pourvus que par des personnels titulaires de l'habilitation définitive en langue vivante correspondante, au plus tard le 30/04/2024.

Les enseignants prennent en charge cet enseignement au sein de leur école. Ils prennent en responsabilité une classe de cycle II ou de cycle III et prennent en charge, en fonction des besoins recensés dans l'école :

- **Jusqu'à trois groupes pour l'anglais,**
- **Jusqu'à trois groupes pour l'allemand et l'espagnol.**

**NB : L'enseignant nommé sur un poste fléché doit donc obligatoirement enseigner en élémentaire.**

► La priorité de nomination – cas général, postes fléchés avant la rentrée 2024

Les enseignants ayant l'habilitation définitive, sous réserve qu'ils soient déjà nommés à titre définitif dans l'école, sont prioritaires pour une nomination sur le poste fléché qui est vacant ou se libère en cours de mouvement dans leur école.

Si plusieurs enseignants de l'école titulaires de l'habilitation sont candidats au même poste, ils seront départagés par l'application du barème indicatif dans les conditions habituelles du mouvement.

► La priorité de nomination en cas de fléchage à compter de la rentrée scolaire

Dans le cadre des mesures de carte scolaire, la décision est prise de flécher un poste ordinaire d'enseignant dans une école (allemand, espagnol, chinois...);

⊗ S'il s'agit d'un un poste libre à la rentrée (retraite, nomination provisoire...): le poste vacant est publié fléché.

Les enseignants ayant l'habilitation définitive sont prioritaires pour une nomination sur ce poste

Si plusieurs enseignants de l'école titulaires de l'habilitation sont candidats au même poste, ils seront départagés par l'application du barème indicatif dans les conditions habituelles du mouvement.

Pour information, il n'y aura plus de nouveaux fléchages de postes en anglais. Les mesures de défléchages concernant ces postes déjà engagées au titre de la rentrée 2023 seront progressivement étendues à l'ensemble des postes fléchés anglais à échéance prévisionnelle de la rentrée 2025.

► La situation en cas de défléchage d'un poste fléché

Dans l'éventualité d'une mesure de défléchage d'un poste dans une école, l'enseignant ou l'enseignante nommé(e) à titre définitif sur le poste fléché concerné :

- Est réaffecté(e) automatiquement par mesure de carte scolaire sur un poste d'adjoint non fléché dans l'école (sans participation au mouvement);
- Conserve l'ancienneté acquise depuis sa nomination antérieure sur le poste fléché.